



DROIT DU TRAVAIL CONFINÉ, SALARIÉ·ES EXPLOITÉ·ES

CORONAFINEMENT

La loi sur l'État d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a été adoptée le dimanche 23 mars. Depuis, elle a été précisée par des ordonnances et décrets. Le gouvernement profite de cette crise sanitaire pour continuer son travail de sape des conquies sociaux et du code du travail. En effet plusieurs des mesures « d'urgence économique » vont dégrader une fois de plus les conditions de travail des salarié·es du privé comme du public.

TEMPS DE TRAVAIL SACRIFIÉ

Les principales mesures consistent à permettre au patronat de modifier le temps de travail et les temps de repos : congés payés imposés sous réserve d'un accord d'entreprise, augmentation du temps de travail hebdomadaire, réduction des temps de repos, jours de récupération imposés, banalisation du travail du dimanche...

Discrètement, sournoisement, le gouvernement profite de notre impossibilité à nous mobiliser pour livrer encore un peu plus notre économie au patronat et aux théories libérales les plus anti-sociales. **Les employeurs l'ont bien compris et imposent déjà des heures de récupération aux salarié·es toujours au travail.**

Encore une fois, ce sont les salarié·es et surtout les plus précaires qui vont payer le prix de cette crise.

Plus que jamais, **IMPOSONS UN AUTRE AVENIR.**

**IL Y AURA DES COMPTES A RENDRE !
CONSTRUISONS LE RAPPORT DE FORCE**